

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss forestry journal = Journal forestier suisse
Herausgeber: Schweizerischer Forstverein
Band: 148 (1997)
Heft: 2

Artikel: Certification du bois... nécessaire, mais mal partie!
Autor: Combe, Jean
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-765448>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Certification du bois ...nécessaire, mais mal partie!

Par *Jean Combe*

Keywords: Timber certification; international timber market; international forest policy

FDK: 611: 722: 97

Remarque préliminaire

Lors de l'Assemblée annuelle de la Société forestière suisse, qui se tenait le 12 septembre 1996 à Fribourg, le comité m'a demandé de participer à un débat contradictoire sur le principe d'une labélisation des bois. En ma qualité de gestionnaire d'un domaine forestier communal, j'ai présenté les considérations qui suivent. A mes côtés, un ingénieur spécialisé dans la construction en bois (M. Wiederkehr), un industriel de la transformation du bois (M. Wyss), ainsi qu'un connaisseur des organisations environnementales (M. Rohner) ont alimenté le débat par leurs expériences et visions. Cette rencontre était animée par notre collègue Stéphane JeanRichard, membre du comité de la Société forestière suisse et responsable d'un groupe de travail qui a pris ces années dernières une part active dans le débat sur la certification.

Cette situation de départ explique le caractère concis et quelque peu provocateur du présent texte, qui ne s'exprime que sur le principe d'une certification. Le choix des critères de labélisation, dont plusieurs organisations nous vantent leurs avantages (FSC, WWF, ISO, etc.), n'est pas pris en considération ici. Il fera l'objet d'une réflexion ultérieure.

1. Inefficacité des mesures proposées par rapport au but recherché

La certification du bois consommé en Suisse a pour but de protéger les forêts du monde, et parmi elles tout particulièrement les forêts tropicales et boréales, contre leur anéantissement par la surexploitation. Je tiens à rendre hommage ici aux personnes qui se battent pour sensibiliser un large public à la problématique de la déforestation commerciale. Mais si l'objectif est incontesté en ce qui concerne la sauvegarde des forêts

naturelles, les mesures proposées pour l'atteindre le sont beaucoup moins. Cela tient au fait que l'interaction entre une certification suggérée pour toute la consommation de bois en Suisse et la sauvegarde des écosystèmes forestiers du monde est insuffisante:

- Le commerce international du bois intervient pour moins de 10% dans les raisons de déforestation des forêts de la planète.
- La certification du bois n'a aucune prise directe sur les causes fondamentales de la déforestation, car le 90% des surfaces défrichées dans le monde le sont pour des causes se situant hors forêt: perte de rendement des terres agricoles, diminution des terres cultivables au profit de grands projets d'urbanisation, de desserte et d'infrastructure, etc.
- L'importation de bois tropicaux en Suisse est en baisse; elle représente le 0,3% de la consommation suisse de produits dérivés du bois. Mais il est bien vrai que nous ne savons rien – ou presque! – des forêts dont proviennent ces 15 000 m³.
- En prétendant sauver les forêts du monde grâce à une écolabélisation, les promoteurs de cette approche font naître de douces illusions auprès des populations sensibilisées. En revanche, une certification du bois devrait contribuer à un sentiment de solidarité entre producteurs et consommateurs de bois.
- La certification a été médiatisée de manière exagérée et on en vient à oublier toutes les autres mesures de sensibilisation et de promotion qu'il faut prendre pour replacer le bois au centre de la vie quotidienne des hommes.
- La promotion du bois et la sauvegarde des forêts doivent se baser sur un faisceau beaucoup plus large d'arguments, au lieu de se focaliser sur la seule durabilité de la gestion des forêts.

2. Affaiblissement de l'image du bois

La discussion très polarisée, voire même passionnée, engagée entre tous les partenaires concernés par la labélisation du bois, fait actuellement l'affaire de nos concurrents: les lobbies du béton et de l'acier. Ce que le consommateur mal informé a surtout compris à ce jour, c'est que le bois est un matériau suspect, dont la commercialisation met en danger l'environnement. De nombreuses activités de promotion du bois se trouvent ainsi sournoisement torpillées:

- Le bois n'est pas un bien unique et irremplaçable. De nombreux produits de substitution existent, produits qui ne sont pas soumis aux mêmes critères de jugement de la part de leur clientèle; a-t-on jamais entendu parler de critères de gestion durable pour la filière du béton ou de l'acier de construction?
- Lorsqu'un choix lui est proposé, le client sélectionne plus facilement un produit qu'une matière première:
L'acquéreur d'une «salade bio» est bien décidé à consommer une salade; il va de toute manière en acheter une, en portant son choix sur le mode de production qui lui convient le mieux. Il en va de même avec la commercialisation des cafés «Max Havelaar», diffusés par les Magasins du Monde; le client a déjà décidé quel produit élaboré il veut acheter et son choix n'intervient plus que sur son conditionnement. En revanche, le client recherchant des meubles, des matériaux de construction ou d'autres biens de consommation courante se trouve devant un grand choix de

matières premières intervenant dans leur fabrication. Insécurisé par la problématique écologique que rencontre brusquement la filière du bois, il risque de préférer un matériau de substitution, dont il ignore tout.

- L'instauration d'un écolabel pour le bois est une mesure unilatérale, même si elle est facultative. Elle crée donc une distorsion des conditions de marché par rapport aux matériaux de substitution.
- Une telle mesure ne nous paraît acceptable que si les produits de substitution, nos principaux concurrents, sont soumis aux mêmes critères de jugement quant à la durabilité de leur gestion et à leur impact sur l'environnement.

3. Confusion entre label de qualité du produit et certification de la durabilité de gestion

En nous suggérant une «certification d'origine à gestion durable» pour tout le bois commercialisé, les promoteurs de cette mesure visent indirectement le boycottage des bois provenant de forêts gérées non durablement. Il est clair que les bois provenant de forêts gérées durablement mais non-certifiées tomberaient sous le même boycottage. Cette proposition ne tient cependant pas compte des efforts mis en œuvre par toute la filière du bois pour accéder à une certification qualitative du matériau. Elle alimente une certaine confusion entre un label de qualité du matériau (à venir) et un écolabel (suggéré):

- Toutes les matières premières d'importance industrielle sont actuellement accompagnées d'un certificat d'origine et de qualité. C'est le cas de l'acier, du titane, etc.
- Les milieux de la filière du bois cherchent par tous les moyens à mettre sur pied une telle certification qualitative, élément central d'une promotion du bois face aux produits de substitution. C'est dans cette optique que l'AR-FNP réalise par exemple des travaux de recherche sur des tests qualitatifs aux ultrasons.
- Un label de qualité du produit peut générer une plus-value pour le producteur; c'est à cette condition que le propriétaire forestier va être motivé pour y adhérer. En revanche, la certification de durabilité est beaucoup plus complexe à gérer; dans le contexte commercial que nous vivons, elle ne génère encore aucune plus-value et sème au contraire la confusion et l'incertitude auprès de nos clients.

4. Conclusion

Il ne fait aucun doute que l'exigence d'une gestion durable de nos ressources naturelles fait dorénavant partie des préoccupations de tous les forestiers, quel que soit leur niveau et leur champ d'action. Mais j'ai la conviction que le dossier de la certification est mal parti et qu'il faut reprendre le débat de manière plus coordonnée, en prenant des initiatives globales, généreuses et portées par tous les acteurs de cette filière élargie que j'appelle «environnement – forêt – bois.» Au niveau des gestionnaires de forêts et des producteurs de bois de notre pays, cela signifie entre autres:

- Qu'il faut s'acheminer le plus rapidement possible vers une certification universelle, applicable à tous les produits dérivés du bois, en évitant toute solution spécifiquement helvétique.

- Que nous devons agir de concert entre partenaires de la filière élargie, en assumant nos responsabilités tant dans le secteur public (administrations fédérale et cantonales, gestion des forêts) que dans le secteur privé (commercialisation, transformation et mise en valeur des produits forestiers).
- Que nous devons mettre en valeur toutes nos compétences et nos connaissances de la filière, afin de renforcer l'image de marque du bois et de regagner des parts de marché. Il me semble particulièrement opportun de créer des liens organiques avec la planification forestière, en renforçant notamment notre réflexion sur ce que doit être une sylviculture poursuivant des objectifs qualitatifs.

En agissant de cette manière (au lieu de toujours réagir après-coup), nous pouvons faire preuve de créativité et de solidarité face à un problème qui nous concerne tous. Il en va de la crédibilité de notre profession.

Auteur:

Jean Combe, Inspecteur forestier, Responsable de l'Antenne romande AR-FNP, % EPFL Ecublens, Case postale, CH-1015 Lausanne 15.